



DELIBERATION- CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
21/06/2024

Date d'affichage
22/06/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

02/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. BISSEUX Bruno donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2024-065 : VENTE DE LOTS DE BOIS COUPES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHE, adjoint, responsable de la commission des bois qui expose à l'Assemblée qu'une quinzaine de stères de bois ont été coupés et non récupérés sur la dernière campagne de parts affouagères. Il propose de les mettre à la vente pour un tarif de 35 Euros par stère de bois.

Trois lots de 5 stères seront à disposition. Il est donc nécessaire qu'il y ait des inscriptions et qu'un tirage aux sorts soit effectué parmi les personnes inscrites.

Le Conseil Municipal,

Accepte la proposition et notamment le prix du stère de bois fixé à 35 Euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Mairie de Fromelennes
18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr